

# Avis Public



## ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

### ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 décembre 2011, les règlements suivants :

1. *Règlement RCA-78, Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie;*
2. *Règlement RCA-79, Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Masson, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012, et imposant une cotisation;*
3. *Règlement RCA-80, Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza St-Hubert, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012, et imposant une cotisation;*
4. *Règlement RCA-81, Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012, et imposant une cotisation.*

Toute personne intéressée peut consulter les règlements au bureau Accès Montréal situé au 5650 rue D'Iberville 2<sup>e</sup> étage en la Ville de Montréal du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que les règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à Montréal, ce 13 décembre 2011

M<sup>c</sup> Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement